

plus ou moins, en proportion du nombre des mortalités. La circulaire déclare qu'on peut s'attendre à une moyenne de 16 cotisations par année, et qu'actuellement la somme d'une seule cotisation générale acquitte le paiement de ONZE bénéfices, c'est-à-dire couvre les pertes résultant de ONZE mortalités.

Avec cette moyenne de 16 cotisations, les contributions mortuaires coûtent ANNUELLEMENT....

AUX BÉNÉFICIAIRES

Pour \$2,000	Pour \$1,000
De 15 à 25 ans.... \$16 00	\$ 8 00
De 25 à 30 ans.... 17 00	8 50
De 30 à 35 ans.... 19 00	9 40
De 35 à 40 ans.... 20 00	10 00
De 40 à 45 ans.... 23 00	12 00
De 45 à 50 ans.... 26 00	13 00

L'on ne peut devenir membre de l'Association catholique de secours mutuel avant l'âge de 18 ans ni après l'âge de 50 ans. Les primes n'augmentent pas avec l'âge de l'assuré : "l'échelle de cotisations fixées sur l'âge d'un membre à l'époque où il est admis reste toujours la même. Les cotisations prélevées de chaque membre sont fixées d'après un plan basé sur les calculs les mieux établis quant à la durée probable de l'existence et sur les principes les plus connus de l'assurance sur la vie. Voici près de quatorze ans que l'Association catholique de secours mutuels existe, et néanmoins sa moyenne de décès n'est pas encore de 8 par 1,000 membres."

(à suivre)

MISSIONNAIRES COLONISATEURS

Le père Paradis vient de publier une brochure qui explique l'objet de la fondation faite par lui d'un ordre de missionnaires colonisateurs dits *Missionnaires Oblats de Saint-Jean-Baptiste*.

Voici quelques extraits qui donnent un aperçu satisfaisant de l'œuvre éminemment patriotique entreprise par ce courageux apôtre :

"Comme but général et éloigné, la Société des Missionnaires Oblats de St-Jean Baptiste se propose la *réhabilitation du travail, en tant que devoir imposé à l'homme par son Créateur*, devoir méconnu de nos jours et dont l'oubli entraîne la perte des

cette société qui, pour cette raison, se divise en trois catégories ou degrés lesquels s'harmonisent dans une parfaite unité d'action en vue d'un but final commun à tous : *Pratiquer, enseigner et sanctifier le travail* ; pour lesquelles fins respectives nous avons 1o le prêtre ; 2o le maître ; 3o l'ouvrier.

"En vertu d'une entente avec le gouvernement civil, tel que cela se pratique pour les sociétés de colonisation ordinaire, la Société des Oblats de Saint-Jean-Baptiste devra avoir le privilège exclusif d'opérer dans les circonscriptions d'un territoire déterminé. Cette précaution est importante pour éviter les conflits qui naissent inévitablement des malentendus et d'influences étrangères plus ou moins jalouses ou hostiles. N'entendant empiéter en aucune manière sur les vues et les droits de ses voisins, la Société des Missionnaires Colonisateurs réclame également pour son œuvre la liberté d'action.

"Notre but, en colonisation, est de préparer la paroisse comme étant la forme de civilisation religieuse et civile la plus complète. La paroisse étant fondée, le curé arrive comme à sa place naturelle, et nous disparaissions de la scène pour nous enfermer dans le modeste rôle d'apôtres du travail, dans nos écoles d'arts et métiers, dans nos orphelinats agricoles, et autres institutions analogues, qui peuvent se pratiquer indéfiniment avec profit pour les populations rurales.

"Notre système, inspiré de certains principes du régime féodal, tend, comme nous l'avons dit, selon le désir de Léon XIII, à *ressusciter les corporations ouvrières du Moyen-Age*. La base de notre méthode est l'*union coopérative*. Nous voulons faire de tous nos colons autant de membres actifs de cette UNION, et c'est la condition sine qua non que nous posons à tous ceux qui demandent admission dans notre colonie à titre de propriétaires."

JEAN-BAPTISTES

Le journal *Le Manitoba*, publié à St-Boniface, nous rapporte sur l'organisation d'une nouvelle société St-Jean-Baptiste les détails

quelques délibérations, le reste de la soirée fut passé à la résidence de M. L. O. Lemieux, en amusements, chants nationaux, etc., et l'on ne se dispersa que très tard dans la nuit, enchantés de la réception cordiale et généreuse de M. et Mme Lemieux. Il y aura une autre réunion bientôt à laquelle nous espérons avoir la présence de quelques-uns de nos hommes marquants, qui, soit dit en passant, ne visitent que bien rarement la colonie du Lac-des-Chênes."

Hommes des classes dirigeantes, aidez L'ASSOCIATION qui veut donner une direction droite au mouvement social.

M. D. HÉNAULT, qui demeure au No 19 rue St-Christophe, Montréal, est notre AGENT pour la cité et le district de Montréal. Ce monsieur est autorisé à prendre les abonnements et les annonces, à faire les collections et à signer les reçus.

HOTEL RIENDEAU

Cet hôtel, qui a acquis tant de titres à la popularité parmi le public voyageur, a été transporté de la rue Saint-Gabriel à la place Jacques-Cartier. L'hôtel Riendeau occupe aujourd'hui l'édifice connu autrefois sous le nom d'hôtel Saint-Nicolas, place Jacques-Cartier.

M. Joseph Riendeau, en ouvrant ce nouvel établissement, s'est rendu aux exigences de sa clientèle qui se plaignait de l'exiguïté de l'ancien local. Le nouvel hôtel est situé sur le point le plus central de Montréal, à proximité de l'Hôtel-de-Ville, du palais de justice, des débarcadères des vapeurs de la compagnie R. & O. et de la gare du C.P.R.

Nous avons un ferme désir de donner la plus grande satisfaction à nos pratiques, et dans ce but nous nous sommes assurés les services des employés les plus capables de la maison Bernard & Allaire, leurs noms seuls seront une preuve de l'attention que nous voulons porter à ceux qui voudront nous honorer de leur confiance ; ils trouveront à notre établissement six des anciennes mains de la maison Bernard & Allaire, ce qui est déjà une garantie de la ponctualité que nous apporterons aux affaires.

Nous nous permettrons de mentionner ici les noms de ceux qui nous sont restés fidèles. FRANÇOIS ALLAIRE, ancien associé de la maison Bernard & Allaire.

L. N. ALLAIRE, pendant treize années gérant de la maison Bernard & Allaire, et d'ailleurs très-bien connu du monde musical.

F. G. ALLAIRE, comptable en chef de la maison Bernard & Allaire.

EDOUARD O'MALLEY, commis-voyageur pour Bernard & Allaire.

MELLE MARY BIUNEAU, pendant huit années chez Bernard & Allaire, en charge du département des machines à coudre et à tricoter.

AUDINATH TREMBLAY, ancien employé.

Malgré les affaires considérables que la maison Bernard & Allaire a faites pendant treize ans, nous avons raison de croire que nous pouvons encore en augmenter le chiffre, et pour arriver à ce but nous avons retenu les services de messieurs de haute capacité et connus avantageusement du public :

GEO HEBERT, organiste de l'église St-Jean-Baptiste de Québec, qui aura la charge du département des pianos, harmoniums et musique en feuilles.

FRED. T. DUNCAN, pendant dix-huit ans à la Singer Manufacturing Co., il sera gérant du département des machines à coudre et à tricoter.

J. T. COOK, ci-devant chez Mess Orme & Son, Ottawa, et chef de Fanfare de Buckingham

J. L. DUPRÉ, pendant plusieurs années chez

Mess. Gervais & Hudon, de Québec. ARTHUR H. GENGE, pendant 10 ans accordeur en chef d'une grande manufacture de la Puissance. Nous le recommandons avec la certitude qu'il donnera satisfaction, connaissant déjà ses hautes capacités.

Nous aurons toujours en magasin les instruments de musique les plus en renom.

PIANOS

VOSE & SON, BOSTON.

BEHRING & SON, NEW-YORK.

HENRY F. MILLER & SON, BOSTON.

R. S. WILLIAMS & SON, TORONTO

HARMONIUMS

W. DOHERTY & CO., CLINTON, ONT.

G. W. CORNWALL & CO., HUNTINGDON, P. Q.

Instruments pour Fanfares

provenant de manufactures Françaises, Anglaises, Allemandes et Américaines.